

## SEANCE DU mercredi 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30 à la salle des associations de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le mercredi 1er mai 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 12

Nombre de conseillers présents: 9

Nombre de conseillers exprimés: 12

### Étaient présents: (cocher les présents)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Murielle BOUET      | <input type="checkbox"/> Maurice FERCHAU              | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia POIRIER |
| <input type="checkbox"/> Carole CHARGÉ                  | <input checked="" type="checkbox"/> Martine LANDRY    | <input checked="" type="checkbox"/> Didier POITVIN   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mickaël CATHELINÉAU | <input checked="" type="checkbox"/> David LAURIOU     | <input checked="" type="checkbox"/> Lucienne ROUX    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre-Yves DOUET   | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice PERCEVEAU | <input type="checkbox"/> Ewen WITTRANT               |

### Liste des pouvoirs : (si pouvoir, écrire la liste et joindre la feuille)

- Maurice FERCHAU donne pouvoir à Lucienne ROUX
- Carole CHARGÉ donne pouvoir à Didier POITVIN
- Ewen WITTRANT donne pouvoir à Mickaël CATHELINÉAU

### Absents excusés :

- Maurice FERCHAU
- Carole CHARGÉ
- Ewen WITTRANT

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrice PERCEVEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Lucienne ROUX est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### DELIBERATION N°2023.05.17.54

**Finances (54) : Se prononcer sur le choix du délégataire de service public et approuver le contrat de délégation**

**Présentation de la délibération** : Pierre-Yves Douet

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour la désignation du futur délégataire et le déroulement de la procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont tous reçu le 1er mai 2023 :

- Le procès-verbal d'ouverture des plis ;
- Le rapport et l'avis de la commission ;
- Le rapport de l'exécutif ;



Vu

- l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative au contrat de concession,
- le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif au contrat de concession,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,
- La délibération du Conseil municipal du 31 janvier 2023 approuvant le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion du musée troglodytique et autorisant le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L1411-1 et suivant du CGCT,
- Le rapport de présentation de Monsieur le Maire de LOURESSE ROCHEMENIER établi en application de l'article L1411-5 du CGCT exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du délégataire retenu par l'exécutif et l'économie générale du futur contrat,
- Le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes connues à ce jour,

Sur le rapport du Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire de service public et d'approuver le contrat de concession et ses annexes.

Après en avoir délibéré, 11 POUR et 1 ABSENTENTION (David LAURIOU), de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la société MARTEAU & PLOU représentée par Monsieur MARTEAU Frédéric et Monsieur PLOU Patrick, comme délégataire du service public de gestion du musée troglodytique.
- **APPROUVE** le contrat de concession et ses annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession, et ses annexes.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Date d'affichage: Lundi 22 mai 2023**

Pierre-Yves Douet

Maire de Louresse-Rochemenier

**Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.**

**Date du prochain Conseil Municipal: Vendredi 9 juin 2023, (sous réserve de modification).**